

Pôle AMENAGEMENTS ET EQUIPEMENTS

Service : Espaces verts

Fiche de poste

Apprenti(e) Espaces verts

MISSIONS

Dans le cadre d'une formation en travaux paysagers, aménager et entretenir les espaces verts de la Ville de Fouesnant dans le respect de la qualité écologique et paysagère des sites.

ACTIVITES

ACTIVITES PRINCIPALES

- Création, aménagement et entretien des espaces verts de la Ville (préparation et création de plantation, mise en forme d'allées et de bordures, taille des haies, ramassage des feuilles,...)
- Préservation de la qualité des sites (installations spécifiques, ramassage des déchets,...)
- Entretien des équipements

ACTIVITES OCCASIONNELLES

- Autres activités liées à l'entretien des espaces verts (menuiserie, peinture et maçonnerie paysagère, engazonnement,...)

Toutes missions d'intérêt général dans le cadre de l'exercice des compétences de la ville

ENVIRONNEMENT DU POSTE

RELATIONS HIERARCHIQUES

- Rattaché au Pôle Aménagements et Equipements
- Dépend du responsable Espaces verts, du tuteur.

Se référer à l'organigramme pour l'organisation générale des services

RELATIONS FONCTIONNELLES

- Entreprises
- Usagers des voies publiques
- L'ensemble des services communaux

AUTONOMIE ET RESPONSABILITES

- Autonomie limitée dans l'organisation du travail
- Activités définies, organisées et évaluées par le responsable Espaces verts
- Un non-respect du protocole d'entretien peut avoir des conséquences juridiques et écologiques : mise en danger des agents et/ou des personnes accueillies sur les sites
- Tenu au devoir de réserve : neutralité et/ou modération dans l'expression des opinions personnelles (même en dehors du lieu et des horaires du service) de sorte à ne point influencer ni l'administré, ni le bon fonctionnement du service public.

MOYENS TECHNIQUES

- Débroussailleuse, taille-haies
- Tondeuse, scarificateur
- Broyeur, souffleur
- Petit matériel d'entretien

CONDITIONS D'EXERCICE

- Travail en extérieur
- Déplacements sur la commune
- Utilisation de matériel bruyant et tranchant
- Peut être amené à utiliser un matériel nécessitant le port d'un équipement de sécurité (casque, lunettes de protection, gilet,...)
- Horaires de travail fonction de l'organisation du service et du cadre de l'apprentissage
- Horaires réguliers, dépassements occasionnels

Les impératifs liés au bon fonctionnement des services, au respect des règles en vigueur et à la continuité du Service Public peuvent imposer une certaine disponibilité en dehors des horaires de travail

CADRE STATUTAIRE

- Poste réservé à une personne suivant une formation aux métiers des travaux paysagers en apprentissage

REMUNERATION

Indemnité d'apprentissage + Repas+ CNAS + Amicale du personnel

COMPETENCES

COMPETENCES TECHNIQUES

Compétences requises	Précisions	Préalable	Nécessaire	Appréciée

CONNAISSANCES GENERALES, SAVOIRS TECHNIQUES

Connaissances de base en botanique			X	
Règles de sécurité au travail	<i>Equipements dangereux, travail sur la voie publique,...</i>		X	
Conditions d'utilisation et d'entretien du matériel			X	

MAITRISE DE L'ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL ET AUTRES SAVOIR-FAIRE TECHNIQUES

Techniques d'entretien des espaces verts	<i>Taille, désherbage, plantation, tonte,...</i>		X	
Connaissance du territoire de la commune			X	

PERMIS, HABILITATIONS, FORMATIONS CERTIFIEES, CONCOURS, APTITUDES PARTICULIERES

Bonne condition physique		X		
Permis B				X

COMPETENCES COMPORTEMENTALES

Sens du service public		X		
Motivation		X		
Précision		X		
Polyvalence		X		
Esprit d'équipe		X		
Respect des consignes		X		
Réactivité		X		
Sens de l'observation		X		
Sens des responsabilités		X		
Rigueur		X		
Force de proposition				X